

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64-446-1934 Divers.

n° 64-446-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 446 du 01/01/1934

Date de publication
23 janvier 1934

Date du numéro
1 janvier 1934

TEXTE INTÉGRAL

la quantité maximum d'eaux-de-vie lines étrangères à ndmettre, en 1924, à la consommation locale, n été fixée à 100 hectolitres. La répartition de ce contingent dans le commerce local sera effectué par le gouverneur (1er bureau), suivant les indication fournies par la commission ad hoc dans sa séance du 12 janvier 1934.